



PROCES-VERBAL

Commission Fédérale des Arbitres de la F.F.F.

Réunion du : 13 décembre 2021 à 10h30 en téléconférence.

Présidence : Eric BORGHINI

Présents : Patrick LHERMITE (Vice-Président), Pascal PARENT, Pascal GARIBIAN (DTA) et Jacky CERVEAU.

Assistent à la séance : Werner BOUCHENY et Stéphane LANNOY

PV N°8 Saison 2021/2022

1 – Ouverture de la séance

Le Président Éric BORGHINI ouvre la séance.

Il se félicite des nominations, décidées lors de la réunion du Comité Exécutif du 10 décembre, de MM. Claude COLOMBO et Lionel JAFFREDO à la CFA, sur proposition de la LFP. Il remercie cette dernière et plus particulièrement son Président, Vincent LABRUNE, pour le dialogue constructif qui a permis d'arriver à cette issue.

Il adresse également ses chaleureux remerciements à Claude TELLENE, qui a accepté dans sa grande loyauté de ne pas faire de son cas personnel une question de principe et a ainsi permis ces nominations, mettant ainsi un terme à son mandat avec élégance, dans la lignée des nombreuses saisons passées en tant que membre de la CFA. Il est nommé Président de la Section des compétitions amateurs en remplacement de Jacky CERVEAU.

Éric BORGHINI se réjouit également de l'adoption par l'Assemblée fédérale du 11 décembre de la réforme du Statut de l'arbitrage proposée par la FFF, comprenant notamment la réforme de la composition de la CFA. Seule la disposition relative à l'augmentation des obligations prévues pour les clubs de Division 1 de District n'a pas été adoptée.

Enfin, la CFA apprend avec joie les désignations pour l'EURO 2022 de FUTSAL de MM. Cédric PELISSIER et Victor CHAIX, ce qui constitue une première pour l'arbitrage français qui n'avait jamais vu deux arbitres futsal retenus pour une compétition de cet acabit. Elle félicite ses deux arbitres et leur souhaite un excellent tournoi.

M. Pascal PARENT est désigné secrétaire de séance.

2 - Approbation de procès-verbal

Le Président soumet à l'approbation de la CFA le PV n°7 de la réunion du 02.12.2021 à 19h00. Aucune remarque n'étant formulée, la CFA adopte le PV n°7.

3 - Audition de M. Benoît MILLOT, Fédéral 1-Elite, au sujet de ses manquements lors d'une désignation UEFA

La Commission,

Après audition de M. Benoît MILLOT par visioconférence,

[...]

Considérant qu'il est de la responsabilité d'un arbitre, qui plus est international, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que ses déplacements se déroulent de la meilleure manière possible, et qu'en l'espèce, force est de constater que M. MILLOT a manqué à ce devoir,

Considérant que les manquements reprochés à M. Benoît MILLOT imposent qu'une mesure administrative soit prise à son encontre,

Considérant que la CFA tient à préciser qu'elle apprécie le comportement adopté par M. MILLOT lors de son audition, à l'occasion de laquelle il n'a pas cherché à minimiser ses torts et les a assumés pleinement, attitude qu'elle attend d'un arbitre de haut niveau,

Par ces motifs,

Décide, en application de l'article 39 du Statut de l'Arbitrage, de ne pas désigner M. Benoît MILLOT du 14 décembre 2021 au 10 janvier 2022.

Cette décision est susceptible d'appel dans un délai de 7 jours à compter de sa notification, dans les conditions prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF, devant la Commission Supérieure d'Appel.

4 - Audition de Mme Alexandra COLLIN, Fédérale 1-Elite, au sujet de ses manquements lors d'une rencontre de D1 Arkema

La Commission,

Après audition de Mme Alexandra COLLIN par visioconférence,

[...]

Considérant qu'il est effectivement inacceptable qu'une erreur technique d'une arbitre internationale vienne modifier le résultat d'une rencontre de ce niveau et que ces manquements imposent qu'une mesure administrative significative soit prise à l'encontre de Mme Alexandra COLLIN,

[...]

Considérant néanmoins que la CFA, si elle doit faire preuve de fermeté, ne souhaite pas accabler Mme COLLIN, laquelle doit se servir de cette erreur pour rebondir et continuer la carrière prometteuse qu'elle a entamée,

Par ces motifs,

Décide, en application de l'article 39 du Statut de l'Arbitrage, de soustraire de toutes désignations Mme Alexandra COLLIN pour une durée de 3 mois, dont 15 jours avec sursis, à compter du 14 décembre 2021. Mme COLLIN pourra donc de nouveau être désignée à compter du 1^{er} mars 2022.

Cette décision est susceptible d'appel dans un délai de 7 jours à compter de sa notification, dans les conditions prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF, devant la Commission Supérieure d'Appel.

5 – Désignations des observateurs pour l'épreuve d'admission (terrain) de la session exceptionnelle d'examens fédéraux

La CFA décide de remplacer M. Alain DUTHEIL par M. Philippe BOMBART parmi les observateurs des candidats AF3 de la session exceptionnelle.

La liste actualisée des observateurs pour tous les candidats de cette session :

Candidats F4 :

Alain SARS
Patrick ANTON
Christophe JUNQUA

Candidats FFU2 :

Jérôme NGUYEN
Manuel DA CRUZ
Romuald BOURGOIS

Candidates FFE2 :

Jean-Claude LEFRANC
Nathalie GUEDON
Nelly VIENNOT

Candidats AF3 :

Christophe CAPELLI
Lionel DAGORNE
Philippe BOMBART

6 – Représentation de la CFA au sein des CRA métropolitaines

Les représentations au sein des CRA métropolitaines de la CFA nouvellement composée sont réparties comme suit :

- Eric BORGHINI : Corse
- Jacky CERVEAU : Paris Ile de France, Grand Est, Nouvelle Aquitaine
- Claude COLOMBO : Méditerranée, Occitanie
- Lionel JAFFREDO : Bretagne, Pays de Loire,
- Patrick LHERMITE : Centre Val de Loire, Normandie, Haut de France
- Pascal PARENT : Auvergne Rhône Alpes, Bourgogne Franche Comté

7 – CORE UEFA

MM. Mathieu VERNICE, Florian GONCALVES et Thomas LUCZYNSKI ont été sélectionnés pour intégrer la promotion n°55 du CORE UEFA.

La CFA est persuadée que ce parcours d'excellence leur permettra de continuer leur progression.

8 – Fin de carrière

La CFA enregistre le courrier du 9 décembre 2021 de M. Frédéric HAQUETTE, Assistant Fédéral 1, annonçant sa fin de carrière arbitrale à l'issue de la saison. Elle le remercie pour les 30 années passées au service de l'arbitrage français et lui souhaite le meilleur pour ses projets futurs.

9 – Candidature AF3 sur mutation de catégorie fédérale

La CFA enregistre la candidature de M. Loïc MOUTON comme candidat AF3 sur mutation de catégorie fédérale.

Elle fera le bilan de toutes les candidatures reçues et de leur éventuelle acceptation, une fois la date butoir du 31 décembre, prévue par le Règlement intérieur, dépassée.

Aucune autre question n'étant abordée et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 11H45.

La prochaine réunion est fixée à une date ultérieure.

Le Président de séance

Eric BORGHINI



Le secrétaire de séance

Pascal PARENT

